

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2017

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 28
représentés : 3
pour : 31
abstentions : 0
contre : 0

OBJET : Désignation d'un représentant de la Ville de Fontenay-aux-Roses A l'Etablissement Public Administratif du Théâtre des Sources.

L'An deux mille dix-sept, le vingt-six avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le dix-neuf avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, D. LAFON, A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, J-L. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

M. GALANTE-GUILLEMINOT	à	L. VASTEL
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
S. CICERONE	à	G. MERGY

Absents excusés : JM. GASSELIN. C. ALVARO.

Absents : J. N'GALLE-EBOA, JJ. FREDOUILLE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL140429_9 du 29 avril 2014 portant élection des représentants de la Ville auprès des organismes extérieurs et notamment Monsieur Laurent Vastel, Madame Muriel GALLANTE-GUILLEMINOT, Madame Véronique RADAORISOA, Madame Anne-Marie MERCADIER, Madame Véronique FONTAINE BORDENAVE et Mme Séverine CROCI en tant que représentants de la Ville à l'Etablissement Public Administratif du Théâtre des Sources,

Envoyé en préfecture le 10/05/2017

Reçu en préfecture le 10/05/2017

Affiché le 10/05/2017

ID : 092-219200326-20170426-DEL170426_2-DE

Considérant la démission de Madame Anne-Marie MERCADIER par courrier en date du 23 mars 2017 et acceptée par Monsieur le Maire le 11 avril 2017,

Considérant la vacance ainsi constituée, il est proposé de procéder à l'élection d'un nouveau représentant de la Ville à l'Etablissement Public Administratif du Théâtre des Sources,

Considérant qu'un appel à candidature a été réalisé,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de procéder à l'élection d'un représentant de la Ville à l'Etablissement Public Administratif du Théâtre des Sources.

Article 2 : Mme Muriel FOULARD est élu(e).

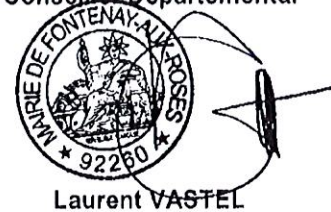
Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Président de l'Etablissement Public Administratif du Théâtre des Sources,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 10/05/17

Publication/Affichage du 10/05/17 au 10/07/17

Pour le Maire par délégation

R/Le Directeur Général des Services

L'agent autorisé